WORLD TRADE ORGANIZATION

TFAD Trade Facilitation Agreement Database

Cabo Verde

Ratified Agreement: Yes

Ratification Date: 2020-02-06

Implementation Notifications (Categories A, B, C)			Due date	Status
Notified all category ABC designations			by 22 February 2017	Yes
A - 37.4%	B - 16.8%	C - 45.8%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notified indicative dates in Category B			by 22 February 2017	Yes
Notified definitive dates in Category B			by 22 February 2018	Yes
Notified indicative dates in Category C			by 22 February 2017	Yes
Notified definitive dates in Category C			by 22 August 2019	Yes
Notified Technical Assistance requirements			by 22 February 2017	Yes
Notified arrangements on the provision of technical assistance support			by 22 February 2018	Yes
Notified progress in the provision of technical assistance support			by 22 August 2019	Yes

Transparency notifications			
Notified Art. 1.4	Category B	Definitive implementation date 01 January 2025	Yes
Notified Art. 10.4.3	Category C	Definitive implementation date 1 July 2027	No
Notified Art. 10.6.2	Category B	Definitive implementation date 1 January 2022	Yes
Notified Art. 12.2	Category C	Definitive implementation date 1 July 2025	Yes

Information on Assistance and Capacity Building

Notified Art. 22.3	Yes

Legend: Yes Notification presented | No Notification due | No Notification not yet due

Implementation schedule			Indicative implementation date	Definitive implementation date
1.1	Publication	B	by 01 January 2022	by 01 January 2023
1.2	Information available through internet	C	by 01 January 2022	by 01 January 2023
1.3	Enquiry points	B	by 01 January 2021	by 01 January 2023
1.4	Notification	B	by 01 January 2024	by 01 January 2025
2.1	Comments and information before entry into force	B E	by 01 January 2022	by 01 July 2025
2.2	Consultations	B	by 01 January 2021	by 01 January 2023
3	Advance rulings	A		by 22 February 2017
4	Procedures for appeal or review	A		by 22 February 2017
5.1	Notifications for enhanced controls or inspections	B	by 01 January 2021	by 01 January 2023
5.2	Detention	A		by 22 February 2017
5.3	Test procedures	C E	by 01 January 2023	by 01 July 2026
6.1	General disciplines on fees and charges	B	by 01 January 2023	by 01 January 2025
6.2	Specific disciplines on fees and charges	C E	by 01 January 2023	by 01 July 2025
6.3	Penalty Disciplines	A		by 22 February 2017

Implementation schedule			Indicative implementation date	Definitive implementation date
7.1	Pre-arrival processing	A		by 22 February 2017
7.2	Electronic payment	A		by 22 February 2017
7.3	Separation of release	A		by 22 February 2017
7.4	Risk management	C	by 01 January 2021	by 01 January 2023
7.5	Post-clearance audit	C E	by 01 January 2022	by 01 July 2025
7.6	Average release times	B	by 01 January 2021	by 01 January 2022
7.7	Authorized operators	C E	by 01 January 2022	by 01 July 2028
7.8	Expedited shipments	A		by 22 February 2017
7.9	Perishable goods	A		by 22 February 2017
8	Border Agency Cooperation	A		by 22 February 2017
9	Movement of goods	A		by 22 February 2017
10.1	Formalities	B E	by 01 January 2023	by 01 January 2026
10.2	Acceptance of copies	A		by 22 February 2017
10.3	Use of international standards	B	by 01 January 2023	by 01 January 2025

Implementation schedule			Indicative implementation date	Definitive implementation date
10.4	Single window	C E	by 01 January 2023	by 01 July 2027
10.5	Preshipment inspection	A		by 22 February 2017
10.6	Use of customs brokers	B	by 01 January 2020	by 01 January 2022
10.7	Common border procedures	A		by 22 February 2017
10.8	Rejected Goods	A		by 22 February 2017
10.9	Temporary admission of goods and inward and outward processing	A		by 22 February 2017
11	Transit	C E	by 01 January 2022	by 01 July 2025
12	Customs cooperation	C E	by 01 January 2021	by 01 July 2025

Legend

A	Notified in Cat. A	Ap	Partially notified in A		
B	Notified in Cat. B	Bp	Partially notified in B	C»B	Shift from C to B
C	Notified in Cat. C	Cp	Partially notified in C	B»C	Shift from B to C
N	Not yet notified	E	Extension of time requested		

Notifications and other documents

Symbol	Date	Description
G/TFA/N/CPV/1/Add.3	2026-08-11	Extension of implementation dates

Symbol	Date	Description
G/TFA/N/CPV/4/Rev.1	2026-05-29	Articles 1.4, 10.6.2, 12.2.2 - Revision 1
G/TFA/N/CPV/1/Add.2	2025-02-25	Extension of implementation dates
G/TFA/N/CPV/3	2025-02-14	Article 22.3
G/TFA/N/CPV/4	2025-02-14	Articles 1.4, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/2/CPV/INF/1	2025-02-14	Report on the implementation of the Trade Facilitation Agreement
G/TFA/N/CPV/2	2024-03-14	Donor arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/CPV/1/Add.1	2023-07-31	Extension of implementation dates
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/CPV/1	2019-08-30	Categories A, B, C notification

Technical Assistance detailled information

1.2 Information available through internet

C

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Indicative date of implementation
1 January 2022

Definitive date of implementation
1 January 2023

Assistance required for implementation

? Revision of legislation;
? Training on website management; regular updates to online trade-related information by competent bodies;
? Purchase of information and communication technology equipment;
? Development of a trade information portal;
? Technical and financial support for translation into one of the official languages of the WTO.

Tags: *Information and communication technologies (ICT), Legislative and regulatory framework, Infrastructure and equipment, Human resources and training*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

Le report de la date de mise en œuvre de cette mesure n'a pas été communiquée à l'OMC en temps opportun, le délai expirant le 1 janvier 2023.

Cependant, Cabo Verde a contracté un prêt pour le projet de guichet unique, comprenant: la préparation du manuel du commerce extérieur; le portail du commerce extérieur; la mise à niveau de SYDONIAWorld; la révision et la mise à jour du Code des Douanes; le développement du système centralisé de gestion des risques et le développement de la plateforme de guichet unique.

Le Manuel du Commerce Extérieur est déjà publié en quatre (04) langues officielles et est accessible à travers le lien suivant: https://www.governo.cv/manualdocomercio

Quant au Portail du Commerce Extérieur, la version 1 a déjà été développée. Il s'agit d'une plateforme électronique/ informatique accessible via le lien:
https://portaldocomercio.gov.cv

La présentation officielle du Portail a eu lieu le 17/11/2023.

Assistance technique requise:
• Amélioration/Mise à niveau du Portail du Commerce Extérieur;
• Révision de la législation;
• Formation sur la gestion du site web, mises à jour régulières sur internet des renseignements liés au commerce par des organismes compétents;
• Acquisition d'équipement de technologie de l'information et de la communication; et
• Appui technique et financier pour la traduction, dans l'une des langues officielles de l'OMC.

C

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Indicative date of implementation
1 January 2023

Definitive date of implementation
1 July 2026

Assistance required for implementation

? Technical assistance and financial support to set up a national reference laboratory, and laboratories to conduct testing in all customs zones;
? Training of laboratory staff on the use of international best practices.

Tags: *Infrastructure and equipment, Human resources and training*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

En termes de facilitation et conformément à la loi constitutionnelle, il est de la responsabilité du département gouvernemental chargé de l'Agriculture de disposer de manuels sur les normes et procédures d'inspection, de certification et de contrôle de quarantaine.

• Le Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAE), à travers la Direction Générale de l'Agriculture, des Forêts et de l'Elevage (DGAFE), a développé un système informatique dénommé SIGA (Système de Gestion des Procédures d'Autorisation d'Inspection Sanitaire et Phytosanitaire) pour gérer les procédures d'autorisation et d'inspection sanitaire et phytosanitaire.
• SIGA est une plateforme qui permet aux Opérateurs de déposer leurs demandes d'autorisation préalable d'importation et leurs demandes de certification sanitaire et phytosanitaire pour l'exportation de produits animaux, végétaux et articles réglementés, efficacement sans se déplacer.
• Il est opérationnel et disponible et peut être utilisé par les opérateurs intéressés via le site Internet: https://inspeccao-dgasp.gov.cv/portal/
• Le manuel d'utilisateur SIGA est disponible auprès des services du MAE.

L'Inspection Sanitaire et Phytosanitaire est effectuée uniquement sur la base des caractéristiques organoleptiques du produit et de l'analyse documentaire, puisqu'il n'existe pas de laboratoire capable d'effectuer des analyses microbiologiques, physiques et chimiques des aliments d'origine animale et végétale.
La capacite du laboratoire de la DGAEF est limitée pour analyser des échantillons d'animaux dans le cadre du dépistage et du diagnostic des maladies.

Dans ce cas, l'Importateur/Opérateur Economique doit recourir à des laboratoires nationaux, comme celui de l'Inpharma - INLAB, ou le laboratoire de l'Institut National de Santé Publique - INSP, lorsqu'il s'agit d'analyses d'échantillons de denrées alimentaires d'origine animale et végétale.

Assistance technique requise:
• Acquisition d'équipements et de matériels pour le prélèvement d'échantillons pour réaliser le 1er test, afin d'améliorer les services d'inspection;
• Construction d'un laboratoire équipé pour les analyses physico-chimiques et microbiologiques des denrées alimentaires d'origine animale et végétale;
• Formation technique en analyses en laboratoire;
• Création d'un Comité SPS - Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC; et
• Formation des inspecteurs SPS, alignée sur les meilleures pratiques internationales.

C

6.2 (i), (ii)

Indicative date of implementation
1 January 2023

Definitive date of implementation
1 July 2025

Assistance required for implementation

? Technical assistance and financial support to conduct a study on the procedures for setting import and export fees and charges.

Tags: *Diagnostic and Needs Assessment*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

Les droits de douane sont affichés dans le Tarif des douanes et sont facturés via le programme informatique SYDONIAWorld. Les frais restants facturés dans le cadre de l'importation, de l'exportation ou du transit sont dûment légiférés dans les diplômes sectoriels.

Selon la notification faite à l'OMC, en juillet 2023, le Cabo Verde a demandé la prolongation des délais de mise en œuvre de cette mesure, car toutes les conditions nécessaires à cet effet n'étaient pas réunies. Sa concrétisation nécessite des modifications législatives et une mise à jour des tarifs en vigueur, qui relèvent de la responsabilité du Gouvernement.

Assistance technique requise:
• Préparation d'une étude sur les modalités de fixation des redevances et redevances à l'importation et à l'exportation, fondées sur les bonnes pratiques, avec les administrations douanières des États membres ayant déjà mis en œuvre cette mesure.

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Indicative date of implementation
1 January 2021

Definitive date of implementation
1 January 2023

Assistance required for implementation

? Risk management training for Customs Authority staff;
? Training on applied customs risk management technologies.

Tags: *Information and communication technologies (ICT), Human resources and training*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

Le report de la date de mise en œuvre de cette mesure n'a pas été communiquée à l'OMC en temps opportun, le délai expirant le 1er janvier 2023. Cependant, le Cabo Verde maintient un système de gestion et d'analyse des risques pour le contrôle douanier, traitant les risques d'infractions sur la base de la législation de manière objective et impersonnelle.

Le Comité de Gestion et d'Analyse des Risques a été créé - Circulaire nº 2/2019 du 8 mai et Arrêté du 23 août 2019, en collaboration avec la Direction Générale des Douanes (DGA), composé de représentants des principales administrations fiscales. La mission du Comité précité est de conseiller la DGA dans le suivi et la surveillance des activités de Gestion des Risques.
Les missions suivantes ont été exercées : contrôle du respect de la politique de gestion des risques de la DGA ; analyser le rapport d'infraction trimestriel; valider les profils de risques à considérer pour la sélection des Opérateurs Economiques (OE), des marchandises et des origines susceptibles de constituer des risques; approuver la liste des opérateurs économiques soumis aux différents canaux, entre autres.

La création de circuits de canaux de sélectivité pour les déclarations en douane (rouge, jaune, bleu et vert) a été adoptée - Circulaire nº 03/2019 du 10 mai et le Circulaire nº 04/2019 du 28 mai. Le Système effectue automatiquement une analyse des risques, en fonction des données saisies.
Sur cette base, le processus est envoyé vers l'un des canaux, en fonction de l'analyse effectuée. De même, des dispositifs scanner ont été installés dans les principaux ports et aéroports du pays.
Récemment, par l'Extrait de l'Arrêté n° 21/DNRE/2023, du 2 octobre, a été créée la politique de gestion des risques, qui vise à établir des lignes directrices générales pour le développement et la diffusion d'une culture et d'un modèle de gestion basés sur les risques.

Les objectifs de la gestion des risques de la DNRE sont les suivants: élever le niveau général de la conformité fiscale et douanière; permettre une analyse et un traitement adéquats des risques; établir des instruments de mesure de la performance en matière de gestion des risques; et aider à améliorer les contrôles internes.

Assistance technique requise:
• Formation et renforcement des capacités pour:
o Automatiser l'analyse des risques pour la sélectivité des déclarations en douane dans différents canaux;
o Mettre en œuvre une analyse des risques liés au fret;
o Mettre en œuvre l'analyse des données et l'utilisation d'outils avancés;
o Mettre en œuvre un système de surveillance en temps réel pour détecter instantanément les activités suspectes;
o Adapter le système pour fournir des évaluations de risques personnalisées basées sur l'historique des infractions/procédures et la conformité de chaque opérateur;
o Automatiser le processus d'enquête sur les infractions administratives et son intégration avec le système automatique d'analyse des risques; et
o Mettre en œuvre des modèles d'intelligence artificielle pour identifier les schémas et comportements suspects sur la base de données historiques et en temps réel.

C

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Indicative date of implementation
1 January 2022

Definitive date of implementation
1 July 2025

Assistance required for implementation

? Training of relevant staff on the latest accounting and auditing systems, in accordance with e-commerce and transfer pricing developments;
? Introduction of the necessary ICT infrastructure.

Tags: *Information and communication technologies (ICT), Infrastructure and equipment, Human resources and training*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

Le Cabo Verde applique le contrôle a posteriori comme l'un des fondements de son contrôle douanier.
Il existe le Service antifraude appartenant à la Direction Générale des Douanes, qui, en collaboration avec les bureaux des douanes, effectue le contrôle a posteriori dans le processus de dédouanement (Décret-loi n° 76/2021, du 2 Novembre).

Assistance technique requise:
• Formation du personnel concerné sur les derniers systèmes de comptabilité et d'audit conformément aux mises à jour du commerce électronique et des prix de transfert, afin d'améliorer les compétences et de renforcer l'apprentissage de nouveaux outils d'audit, car la fraude et le crime organisé sont en constante évolution;
• Élargir la formation à un plus grand nombre de collaborateurs, en tenant compte de notre statut de pays archipel et de la nécessité d'une rotation du personnel; et
• Investir dans les nouvelles technologies de l'information et les opportunités de la numérisation, afin de réduire progressivement les contrôles immédiats, en faveur de contrôles a posteriori, en allouant des ressources aux transactions à plus haut risque.

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Indicative date of implementation
1 January 2022

Definitive date of implementation
1 July 2028

Assistance required for implementation

? Technical assistance and training for customs officers and other relevant stakeholders in respect of the functioning of the Authorized Economic Operator Programme;
? Awareness-raising workshop for Customs Officers and Economic Operators;
? Development of the necessary ICT infrastructure for authorized operator administration within the customs authority.

Tags: *Information and communication technologies (ICT), Infrastructure and equipment, Human resources and training, Awareness-raising*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

Le Code des Douanes en vigueur ne prévoit pas le statut des Opérateurs Economiques Agréés (OEA), d'où la nécessité de créer et réglementer le dit statut.

Assistance technique requise:
• Découvrez l'expérience d'autres pays membres qui ont mis en œuvre avec succès le programme des OEA;
• Formation des agents des douanes et autres acteurs au fonctionnement du programme des OEA, notamment la sélection le suivi et à l'audit pour l'agrément desdites entreprises;
• Développer l'infrastructure TIC pour l'administration des opérateurs agréés par l'administration douanière; et
• Mener des actions de sensibilisation auprès des agents en douane et des opérateurs économiques.

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Indicative date of implementation
1 January 2023

Definitive date of implementation
1 July 2027

Assistance required for implementation

? Development of a Single Window platform and computer network for all entities involved in foreign trade;
? Creation / upgrade of a network for all foreign trade stakeholders;
? Training for technicians on the appropriate use of the Single Window;
? Establishment of the ICT system required for the Single Window, and purchasing of the computer equipment necessary to ensure its proper functioning (servers, computers, laptops, tablets, PDA, etc.);
? Study visits to countries with established single windows to learn about good practices that can be applied to Cabo Verde's own system;
? Assistance to define a national computer risk analysis system for implementation at the national level;
? Re-engineering of current foreign trade processes;
? Best practices for the establishment of a single window (capacity building).

Tags: *Information and communication technologies (ICT), Infrastructure and equipment, Diagnostic and Needs Assessment, Human resources and training*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

La plateforme "Guichet Unique" avec des formalités d'importation, d'exportation et de transit est en cours de développement dans le pays, et vise à intégrer tous les services liés au commerce extérieur, en un seul endroit.

Une étude a été réalisée "Stratégie du commerce extérieur - Cabo Verde - Plan directeur du guichet unique du commerce extérieur" qui a abouti à des lignes directrices pour la mise en œuvre du projet au Cabo Verde, en vue de réformer le climat des affaires dans le cadre du commerce extérieur, ainsi que de veiller à ce que ces réformes soient menées de manière structurée et programmatique.

Cependant, le projet manque toujours d'assistance pour le développement du système.

Assistance technique requise:
• Développement et/ou mise à niveau de la plateforme;
• Interopérabilité des systèmes - Lors de la mise en œuvre du guichet unique, il est nécessaire de garantir l'interopérabilité des différentes applications, mais également la standardisation des données à échanger; Il est essentiel d'assurer l'interopérabilité avec tous les partenaires, mais aussi avec les systèmes informatiques des pays avec lesquels le Cabo Verde peut avoir des transactions commerciales;
• Cette interopérabilité doit être suffisamment standardisée, conformément à certains standards internationaux (UN/CEFACT, WCO Data Model) pour prendre en compte les nouveaux flux commerciaux qui pourraient accompagner la mise en place du Guichet Unique;
• Formation technique - Formation des ressources humaines dans le cadre de la mise en œuvre de réformes dans différents domaines, tels que les TIC, la logistique, les douanes et les négociations, ainsi que la formation des gestionnaires et des responsables dans les domaines du leadership, de la gestion de projet et de la gestion du changement;
• Cadre juridique et réglementaire - Améliorer l'efficacité du cadre juridique et réglementaire, à travers l'intégration, la coordination de l'agenda législatif et la gestion des notifications;
• Modèle de gouvernance - Définir un cadre institutionnel responsable de la réforme du commerce extérieur, en tant qu'entité de coordination du processus de réforme sectorielle et de mise en œuvre des mesures à court, moyen et long terme; et
• Équipements - Les infrastructures logistiques maritimes et aériennes constituent, en elles-mêmes, un enjeu central pour la réforme du commerce extérieur en raison de la nécessité de répliquer les infrastructures et les équipements à chaque point d'entrée dans le pays.

C

11.1 (a), (b)
11.2
11.3
11.4
11.5
11.6 (a), (b)
11.7
11.8
11.9
11.10
11.11
11.12
11.13
11.14
11.15
11.16 (a), (b), (c)
11.17

Indicative date of implementation
1 January 2022

Definitive date of implementation
1 July 2025

Assistance required for implementation

? Training on local and regional transit;
? Supplying of X-ray apparatus to all sea and air customs borders;
? Implementation of best transit practices.

Tags: *Infrastructure and equipment, Human resources and training*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

Étant un pays archipélagique, le Cabo Verde ne dispose pas de routes internationales de transit terrestre/routier, cependant, la douane autorise le régime de transit des marchandises, dans les opérations de transbordement international, arrivant par voie aérienne et maritime.

Le Cabo Verde a déjà mis en œuvre certaines des mesures proposées, telles que:

• Installation de Scanners (rayons X) aux principales frontières maritimes et aériennes;
• Au niveau de la CEDEAO, il existe un projet de transit régional (SEALINK) qui prévoit la participation de tous les États membres, à l'exception du Cabo Verde, car il s'agit d'un pays archipélagique et pouvant être inclus dans une deuxième phase; et
• Le trafic de transit n'est soumis à la perception d'aucune redevance ou taxe imposée en matière de transit, à l'exception des dépenses administratives résultant du transit ou du coût des services fournis.

Cependant, une évaluation spécifique devrait être réalisée sur le degré de conformité du Cabo Verde aux mesures de transit prévues dans l'Accord sur la facilitation des échanges (AFC), dans les aspects liés aux déclarations préalables, aux frais et impositions douaniers, et, en réduisant ou en éliminant les mesures commerciales restrictives.

Par ailleurs, l'informatisation des Manifestes est en cours, en intégration avec Sydonia World, relatifs aux marchandises en transit international.

Assistance technique requise:
• Formation en matière de procédures de transit international; et
• Formation sur la mise en œuvre des meilleures pratiques dans le domaine du transit international.

12.1.1
12.1.2
12.2.1
12.2.2
12.3
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.4.2
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)
12.5.2
12.5.3
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.6.2
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)
12.7.2
12.8
12.9.1
12.9.2
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
12.11.1 (a), (b), (c)
12.11.2
12.12.1
12.12.2

Indicative date of implementation
1 January 2021

Definitive date of implementation
1 July 2025

Assistance required for implementation

? Establishment of the necessary IT infrastructure for the exchange of information between customs authorities;
? Training for customs staff on confidentiality and security in relation to information sharing;
? Assistance to implement bilateral agreements with customs authorities in countries from which we import and to which we export most frequently.

Tags: *Information and communication technologies (ICT), Legislative and regulatory framework, Infrastructure and equipment, Human resources and training*

Donor Agencies: to be determined

Progress reported

L'article 12 encourage les Membres à conclure des accords d'assistance administrative mutuelle en matière douanière et réglemente les conditions d'échange de renseignements, telles que : la protection et la confidentialité, le report ou le refus, les limitations et l'utilisation ou la divulgation non autorisée.

La douane capverdienne a signé des accords de cette nature avec des pays où les flux d'importations et d'exportations sont plus importants. Au niveau de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), un accord d'assistance administrative mutuelle a été signé entre les administrations douanières des États membres.

En outre, un accord d'assistance administrative mutuelle en matière douanière a été signé entre les gouvernements du Cabo Verde et celui de l'Angola.

Au niveau bilatéral, la signature d'accords avec le Portugal, la France et les Pays-Bas a été encouragée, couvrant ainsi les principaux partenaires commerciaux du pays. De même, le Ministère des Finances du Portugal et le Ministère des Finances du Cabo Verde ont signé un protocole de coopération technique le 20 juin 2023.

Les douanes doivent de plus en plus recourir à l'assistance administrative mutuelle, qui leur permet de faire face à la mondialisation des échanges, des marchés et de la fraude, et constitue la base du principe d'échange continu d'informations dans le contexte du commerce international.

Les membres sont encouragés à partager des informations sur les bonnes pratiques, à coopérer en matière d'orientation ou d'assistance technique, afin de garantir le respect des exigences et d'améliorer leur efficacité.
Concernant cet article, il existe des dispositifs qui permettent une coopération entre les administrations douanières, cependant, l'application de cet article n'a pas été efficace, en raison du délai de réponse de certaines administrations douanières aux diverses demandes de collaboration en matière d'assistance.

Assistance technique requise:

• Formation en matière de négociation d'accords bilatéraux et multilatéraux;
• Formation à la demande, à la protection et à la confidentialité des informations;
• Mise en place de l'infrastructure informatique nécessaire pour permettre l'échange d'informations entre les administrations; et
• Appui à l'établissement d'échanges entre le Cabo Verde et les États membres de l'OMC, dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord, des expériences et des bonnes pratiques.

Legend

C	Notified in Cat. C	Cp	Partially notified in C	E	Extension of time requested
	Donor arrangement notified		Donor arrangement not yet notified		

Downloaded on 5 November 2026
Updated on 19 August 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org